

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
PRINCIPAUX SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
SOMMAIRE	15
INTRODUCTION	17

PREMIÈRE PARTIE

LE COMPTE EN TANT QUE BIEN

TITRE I

L'identification du bien

CHAPITRE I : La construction de la notion juridique de compte ...	37
<i>Section 1. La présentation par opposition</i>	37
§1. La franche opposition menée entre compte juridique et cadre comptable : l'émancipation du compte juridique	38
A. Dissociation entre la forme des comptes	39
B. Dissociation entre les effets des comptes : l'apparition du modèle du compte courant	47
I. L'élaboration de la distinction entre cadre comptable et cadre juridique	49
a. Le compte courant comme manifestation de la novation ..	52
b. Le compte courant comme manifestation de la compensation	61
1. Position favorable à la compensation	62
2. Insuffisance apparente de l'explication	65
fondée sur la compensation	65
II. L'actualité de la distinction : le différé	71

§2. La réticence face aux oppositions entre compte juridique et compte courant : la consécration du compte courant	76
A. La remise en cause de l'opposition classique entre le compte de dépôt et le compte courant	77
B. Le rejet d'oppositions fondées sur la qualité d'un correspondant ..	85
Section 2. La présentation par identification : la vigueur du modèle du compte courant	88
§1. La règle de l'assimilation	88
A. La justification de l'assimilation	89
B. Une dérogation à l'assimilation : l'hypothèse du compte courant d'associés	91
§2. La mise en œuvre de l'assimilation	94
A. Le compte de tutelle	95
B. Le compte de récompenses	100
C. Le compte d'indivision	107
D. Le compte de mandat	112
CHAPITRE II : Le devenir des éléments appréhendés par le compte	119
Section 1. L'affirmation traditionnelle de la disparition des éléments du fait de leur entrée en compte	120
§1. Une analyse doctrinale contrastée	121
A. La disparition des créances : une analyse doctrinale quasi-unanime	121
B. La disparition des titres : une analyse doctrinale modifiée	122
§2. Critique des supports de l'analyse de la disparition de la créance par introduction en compte	135
A. L'introduction d'un régime propre au compte : un support peu significatif	136
B. La perte des sûretés : un support contestable	140
Section 2. La remise en cause de la disparition des créances du fait de leur entrée en compte	143
§1. La survie des créances entrées en compte	143
A. Argument tiré de la contre-passation	146
I. Analyse classique de la contre-passation	146
II. Critique de l'analyse classique de la contre-passation	149
B. Argument tiré de la revendication du commettant	152
§2. Le maintien des titres	156
A. Les mécanismes comparables au compte	158
I. Les registres utilisés en matière de publicité foncière	158
II. Les registres utilisés en matière de titres nominatifs	161
B. Analyse retenue quant à la nature de l'inscription	168

I. Absence d'incidence des règles relatives au transfert de propriété des titres sur la nature de l'inscription	170
II. Défense de l'assimilation entre l'inscription et la valeur mobilière	173
TITRE II	
Nature juridique du compte	
CHAPITRE I : L'autonomie du compte	181
<i>Section 1. La perte d'autonomie du compte en tant que mécanisme de droit des obligations</i>	<i>182</i>
§1. Exposé de l'analyse classique : le compte est un mécanisme de droit des obligations autonome	182
A. Présentation des mécanismes voisins du compte	182
B. Mise en valeur de leur parenté par rapport au compte	186
§2. Critique : l'absence d'autonomie du compte en tant que mécanisme de droit des obligations	193
A. Assimilation entre le rapport de dettes et le compte	194
B. Assimilation entre la compensation et le compte	196
C. Assimilation entre le droit de rétention et le compte	199
<i>Section 2. L'autonomie du compte en tant que mécanisme de droit des biens</i>	<i>207</i>
§1. L'analyse du compte en tant que mécanisme de droit des biens	208
A. L'exigence de la présence d'une forme	208
B. L'exigence de la présence d'une richesse	212
§2. Les comptes constitutifs d'un bien	213
CHAPITRE II : La qualification du compte	217
<i>Section 1. La notion d'universalité de fait</i>	<i>220</i>
§1. Les étapes dans le développement de la notion d'universalité de fait ..	220
A. L'interprétation de l'universalité au regard du droit romain	221
I. L'apport romain	221
II. L'apport romain « redécouvert »	226
B. L'autonomie de l'universalité de fait	228
I. L'universalité de fait refoulée : l'élaboration de la théorie du patrimoine	228
a. La primauté à l'universalité de droit : l'analyse du patrimoine en tant qu'universalité de droit	229
b. L'affaiblissement corrélatif de l'universalité de fait	237
II. L'universalité de fait sollicitée : l'élaboration de la théorie du fonds de commerce	241
a. Une perception de l'universalité de fait éclatée	242
1. La persistance du rejet de la notion d'universalité de fait	243

2. L'éparpillement des significations de l'universalité de fait	245
b. Les éléments nécessaires à une théorie de l'universalité de fait	251
§2. L'universalité de fait dans le droit contemporain	255
A. Un support incertain	257
I. L'atténuation des effets prétendus : l'exemple de la bibliothèque	257
II. L'utilisation peu novatrice : l'exemple du fonds libéral	261
B. Appréciation critique	266
I. Critique du domaine assigné à l'universalité de fait	266
II. Critique des effets	272
a. La négation de l'accroissement de valeur dû à l'existence de l'universalité	273
b. La négation d'un facteur de rapprochement : l'accroissement de valeur dû à la présence d'un bloc de contrôle	274
Section 2. Le compte comme universalité de fait	278
§1. Le compte de titres en tant qu'universalité de fait	278
A. L'éligibilité des valeurs à l'universalité	281
I. L'origine de la distinction entre les titres de placement et les titres de contrôle	282
a. L'indisponibilité des titres suite à une manifestation de volonté	286
b. L'indisponibilité des titres du fait de leur qualité	288
B. L'aptitude au démembrement du portefeuille par la multiplication des universalités	292
I. La multiplication des universalités par la volonté du propriétaire	292
II. La multiplication des universalités par la présence de comptes distincts	296
§1. Le compte de sommes d'argent en tant qu'universalité de fait	298
A. La présence de l'universalité de fait	298
I. La pluralité des créances	299
II. La liaison des créances : le solde provisoire	305
a. La substitution du compte à la créance : la seule considération du solde	305
b. La nature du solde : la question de la monnaie scripturale	312
B. Le périmètre de l'universalité	326
I. Les comptes ne regroupant que des sommes appartenant à leur titulaire	327

SECONDE PARTIE
L'INSERTION DU BIEN DANS LE COMMERCE JURIDIQUE

TITRE I

L'utilité dogmatique du compte

CHAPITRE I : Le caractère avantageux du recours au compte	347
<i>Section 1. La mise en exergue de la valeur par le recours à la technique de l'universalité</i>	348
§1. De la prise en considération de la valeur par le droit des biens	349
A. Le développement de la prise en considération de la valeur	349
B. Les techniques classiques révélant la prise en considération de la valeur	355
§2. De la prise en considération de la valeur par l'universalité de fait	360
<i>Section 2. Contestation des limites prétendues du recours à l'universalité</i>	363
§1. Le transfert de propriété de l'universalité (l'exemple de la vente de l'universalité)	364
A. Le formalisme	365
I. La solution jurisprudentielle	366
II. Le formalisme applicable à la cession de l'universalité	368
B. La détermination de l'objet	372
I. La précision de l'objet	373
II. L'évolution de l'objet	376
§1. La possession de l'universalité	380
A. La possession d'une universalité en tant qu'ensemble de biens	383
I. Dénégation des arguments contraires à la possession de l'universalité	383
a. La question de la possession du fonds de commerce	383
b. La question de la possession de l'hérédité	385
II. Défense des arguments favorables à la possession de l'universalité	388
a. Les éléments nécessaires à la possession	389
1. Rappel des règles générales	389
2. Application des règles générales à la possession de l'universalité	392
b. Proposition d'un régime de la possession de l'universalité	393
B. La possession d'une universalité en tant que bien incorporel	396
CHAPITRE II : Le caractère nécessaire du recours au compte	405
<i>Section 1. L'incidence de la fongibilité sur les droits réels</i>	406
§1. La position classique : la fongibilité chasse les droits réels	407

§2. Une amorce d'évolution : la fongibilité préserverait les droits réels . .	409
A. La revendication des choses fongibles	409
I. La justification par l'invocation de la jurisprudence	410
II. La justification par l'invocation de la loi	416
B. Les droits réels sur les choses fongibles	422
Section 2. Le compte, instrument d'appropriation des choses fongibles .	430
§1. La propriété du compte	431
A. La justification de la propriété du compte	432
B. Les manifestations de la propriété du compte en droit positif . . .	436
I. La procédure collective d'un teneur de compte-titres	437
II. La procédure collective d'un établissement de crédit	444
§2. La répartition des pouvoirs sur le compte	450
A. Critique de la position faisant du titulaire du compte le possesseur des inscriptions	450
I. Présentation	451
II. Critique	452
B. Le titulaire du compte est le possesseur du compte	454

TITRE II

L'utilité pratique du compte

CHAPITRE I : L'utilité du recours au compte en tant qu'objet d'obligations	459
Section 1. L'utilité de l'universalité de fait en tant que bien distinct . . .	460
§1. L'illusion d'une vaste simplification	460
A. La simplification potentielle en présence d'une inaliénabilité	461
B. La simplification potentielle en présence d'une restriction à la circulation	467
I. Le formalisme applicable à la cession de créance	468
II. Le formalisme applicable à la cession de titres	469
a. L'obligation d'intermédiation	470
b. Les clauses restreignant la libre disposition des actions . . .	475
§2. La réalité d'une prise en considération limitée	477
A. La prise en considération du compte par l'affirmation du gage avec dépossession	478
B. La prise en considération du compte par la reconnaissance de la vente en bloc de titres	485
Section 2. L'utilité du bien distinct en tant qu'universalité de fait	487
§1. La dissociation entre la possession et la gestion	488
A. Une faculté de gestion offerte au non-possesseur	489
B. Une faculté de gestion spécifique	492
I. Des techniques concurrentes	492

a. La concurrence du transfert de propriété	492
b. La concurrence du patrimoine autonome	494
II. Un fonctionnement spécifique pour l'universalité	494
§2. La préservation de la propriété des biens ou les atouts de l'unicité	498
A. Le legs d'un compte	498
I. Les agissements du bénéficiaire	498
II. Les agissements du testateur	500
B. Le compte, bien propre d'un époux	503
I. Le formalisme du remploi	504
C. Le nantissement du compte	510
CHAPITRE II : La modification de la composition du compte	513
Section 1. Le fondement des évolutions du compte	513
§1. Le rejet d'une justification fondée sur la propriété	514
A. Une justification ne tenant pas compte de la spécificité de l'universalité	514
B. Une justification ne correspondant pas à la position de la jurisprudence	517
§2. L'admission d'un pouvoir en l'absence de propriété	518
A. Un pouvoir fondé sur la nature de l'acte	518
B. Un pouvoir fondé sur la structure du bien	522
I. Du nécessaire recours à la subrogation	523
a. Rejet de l'explication fondée sur l'idée de compte	523
b. Rejet de l'explication fondée sur l'idée de fungibilité	525
II. L'admission de la justification fondée sur la subrogation	527
a. La légitimité de la subrogation	527
b. La limite de la subrogation	529
Section 2. L'étendue des restitutions	532
§1. Les directives d'interprétation	533
A. L'étendue des restitutions dans le cadre de l'usufruit d'un troupeau	534
B. L'étendue des restitutions dans le cadre d'un bail à cheptel	539
§2. La solution proposée pour la restitution du compte	541
CONCLUSION GÉNÉRALE	545
BIBLIOGRAPHIE	549
INDEX	587
TABLE DES MATIÈRES	591